

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



CHIFFRES CLÉS

Ouverture européenne et internationale
du système éducatif

Année scolaire 2017–2018

Établissements du second degré,
publics et privés sous contrat



Bénéfices de la mobilité

Les mobilités des élèves à l'étranger peuvent recouvrir des formes multiples : individuelles ou collectives, brèves ou longues : échanges, voyages de classes, périodes de scolarité à l'étranger, séquences d'observation, stages ou périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger, volontariats de solidarité, service civique, chantiers bénévoles...

Le 26 septembre 2017, le Président de la République soulignait en Sorbonne l'importance de la mobilité pour les jeunes, véritable atout pour leur avenir.

Engagement présidentiel : la mobilité des jeunes

« L'Europe doit être cet espace où chaque étudiant devra parler au moins deux langues européennes d'ici 2024. [...] En 2024, la moitié d'une classe d'âge doit avoir passé, avant ses 25 ans, au moins six mois dans un autre pays européen. Qu'il soit étudiant ou apprenti. [...]. Mais je veux surtout vous faire toucher du doigt que vos générations ont à conjuguer cette Europe en plusieurs langues ! L'Europe du multilinguisme est une chance inédite. »

Partir à la découverte de nouveaux espaces, à la rencontre de l'autre et de cultures différentes sont des sources d'enrichissement personnel. Voyager dans le cadre scolaire permet de développer des compétences linguistiques et culturelles, renforcer l'estime de soi, exercer des valeurs citoyennes ou se mettre en condition pour favoriser les conditions d'accès à l'emploi.

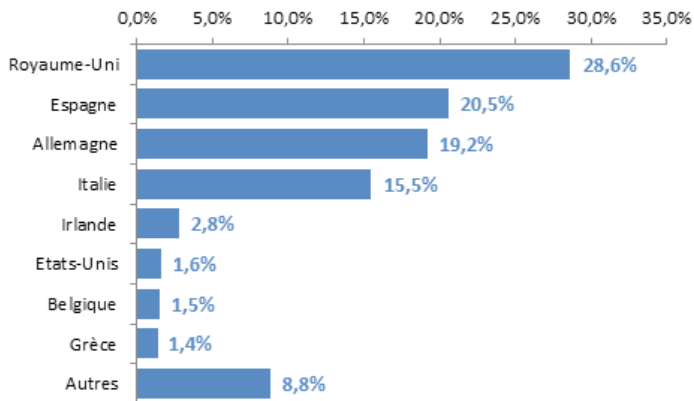
Élèves ayant réalisé une mobilité à l'étranger

La mobilité des élèves recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles des établissements du second degré publics et privés sous contrat.

716 977 élèves du second degré sont partis en mobilité en 2017-2018, soit 12,3% des élèves français.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Collégiens	11,4 %	11,5 %	12,8 %	13,6 %
Lycéens	9,6 %	9,4 %	10,2 %	10,6 %
Total	11,3 %	10,8 %	11,1 %	12,3 %

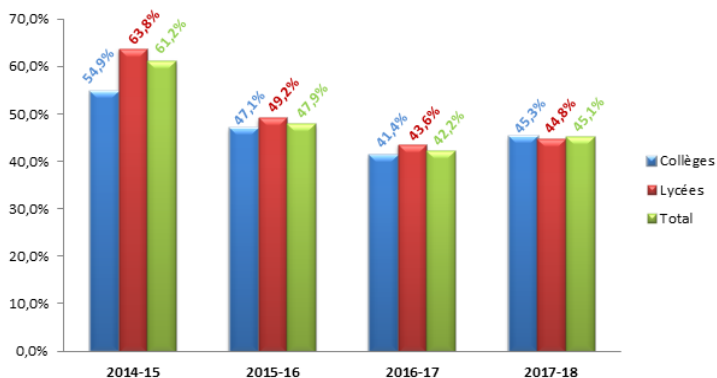
Destinations des élèves partis en mobilité



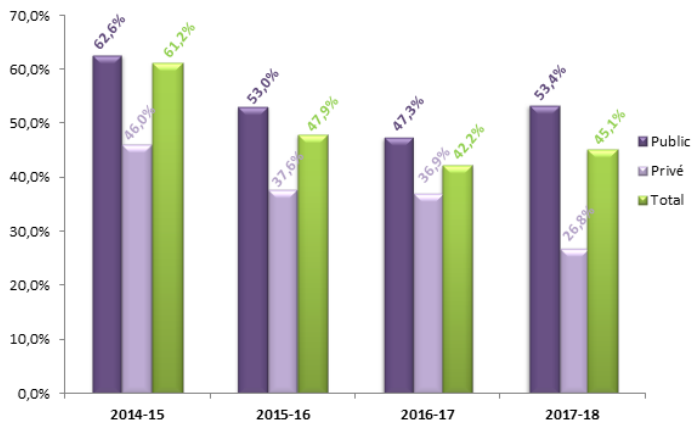
Établissements scolaires ayant un partenaire scolaire étranger

Les établissements scolaires nouent des partenariats avec des établissements étrangers, afin de développer les séjours scolaires et les relations entre élèves de nationalités différentes. Cette collaboration interculturelle se construit sur la base d'un projet conjoint fédérant les communautés éducatives autour de thématiques spécifiques et pluridisciplinaires.

Taux de partenariat des collèges et lycées



Taux de partenariat des établissements par secteur (public ou privé sous contrat)



Enseignants référents à l'action européenne et internationale dans les établissements scolaires

Le nombre d'enseignants référents à l'action européenne et internationale (ERAEI), au sein des établissements scolaires est en constante augmentation, passant de **22,4% en 2014-2015** à **30% en 2017-2018**.



Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC – DIVSS)
Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO – B12)

Mai 2019